

**2023-2024 DU**

**Vallon**



LIP, art. 75.1.

Un document expliquant le plan de lutte contre l’intimidation

et la violence est distribué aux parents

Pour l’élaboration du présent document, veuillez-vous référer

 aux éléments présentés dans votre plan de lutte.

Inspiré des travaux de l’équipe CVI du MEQ, 2023

**Document**

**pour les parents**



**Nos priorités, nos moyens et nos actions**

**Améliorer le climat de l’école et diminuer les gestes de violence :**

Moyens : Réaliser des activités d’habiletés sociales hebdomadaires (sous-groupes ciblés). Rencontre de la présentation des comportements attendus face à certains élèves par les membres de l’équipe-école. Système d’émulation école (remise de certificats). Maintenir une communication et des mesures de préventives positives et non-violentes. Augmenter la surveillance sur la cour d’école en prévention (enseignement et modélisation des comportements attendus)

**Développer des compétences de communication positive :**

**Moyens :** Réaliser des activités d’habiletés sociales hebdomadaires (sous-groupes ciblés). 2. Rencontre de la présentation des comportements attendus face à certains élèves par les membres de l’équipe-école. (Sensibilisation-modélisation). Maintenir une communication positive et préventive. Système d’émulation école (morceaux de robots et remise de certificats). Capsules quotidiennes en lien avec le climat positif école.

**Sensibiliser et développer les compétences d’affirmation et de confiance en soi :**

**Moyens :** sensibilisation dans les différents niveaux scolaires, affirmation de soi, stéréotypes. Visionnement des vidées moozoom pour tous les élèves de l’école selon le degré scolaire. Support de la conseillère pédagogique au besoin. Enseignement et sensibilisation par l’infirmière scolaire en lien avec les abus sexuels, la puberté et les transformations physiques et psychologiques. Utilisation de matériel pédagogique reliée au programme CCq (livres, documents. Suivi personnalisé en lien avec la problématique vécue par le jeune.

**Définition - Violence à caractère sexuel 3**

 Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l’agression sexuelle. Cette notion s’entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

**Définition – Intimidation 2**

 Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l’**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d’engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

**Définition – Violence** 1

 Toute **MANIFESTATION DE FORCE**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d’engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l’opprimer en s’attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

**Définition – Conflit**

 Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s’opposent.  Le conflit peut entraîner des gestes de violence.  Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie.  Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.  L’intimidation n’est pas un conflit, c’est une agression.

**Portrait de la situation**

**constats dégagés de l’analyse de situation**

**Plusieurs priorités peuvent se dégager de l’analyse :**

**Distribution et présentation du code de vie aux parents,**

**aux élèves et au personnel de l’école (nouveaux membres du personnel), faire signer le code de vie aux parents lors de l’accueil du début d’année.**

**Vulnérabilités** : La cour d’école, transitions

**À notre école**

 L’école Du vallon est située en milieu rural, près de la rivière Petit-Saguenay et à proximité du quai. Des aménagements sont disponibles pour permettre aux résidents de pratiquer leurs loisirs : patinoire, parc de la croix, camping, maison des familles. Le son développement repose principalement sur le tourisme, la forêt et la villégiature. À 14 km, nous retrouvons une école secondaire dans le village de L’Anse-Saint-Jean. Ce plan de lutte s’inspire des valeurs provenant du **projet éducatif** de notre école. Nos valeurs ont été choisies en octobre 2022 lors d’une concertation école, celles-ci reflètent nos aspirations en tant qu’équipe-école et en lien avec l’augmentation de la clientèle à besoins particuliers : Respect, Dépassement de soi et Bienveillance. De plus, nos objectifs du projet éducatif et du plan d’engagement vers la réussite (PEVR ) du CSS sont en lien avec l’enjeu 2 : le bien-être : créer un climat sain, bienveillant et sécuritaire.



**Modalités applicables pour effectuer un signalement ou une plainte**

« Tout parent ou élève peut effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence
à caractère sexuel au protecteur régional de l’élève et de la possibilité pour une personne insatisfaite du suivi
donné à une plainte faite auprès de l’établissement de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes
prévue par la Loi sur le protecteur national de l’élève (2022, chapitre 17). »

**Actions à prendre lors d’une situation**

Mettre fin au comportement inadéquat. Nommer le comportement attendu en lien avec le code de vie éducatif en plus d’outiller le jeune avec des stratégies enseignées. Orienter l’élève vers les comportements attendus. Vérifier sommairement l’état de la victime. Consigner et transmettre à l’équipe d’intervention. Remplir un rapport dans FORMEL selon les conséquences physiques et psychologiques.

Évaluer et analyser la situation. Recueillir l’information. Rencontrer la victime, les auteurs et les témoins de manière individuelle. Assurer la sécurité de la victime. Évaluer la gravité du comportement. Informer les parents de la situation, partager les outils utilisés avec le ou les jeunes et les associer à la recherche de solution. Consigner la situation MOSAIK et FORMEL. Prévoir des moments de médiation suite à l’événement pour s’assurer que la situation est stable.

**Sanctions éducatives applicables**

 Les sanctions éducatives sont établies pour chaque situation en fonction de la gravité ou du caractère répétitif. D’autres facteurs tels que la durée, la fréquence, la constance, l’intensité et la légalité doivent être prises en compte avant d’établir une sanction disciplinaire appropriée. L’évaluation de chaque situation est donc incontournable avant de choisir la sanction.

Sanctions possibles en fonction de la gravité ou du caractère répétitif (Référence code de vie éducatif) : Gestes de réparation en lien avec le comportement adopté, selon la situation fiche de réflexion constructive en lien avec le comportement à travailler suivie d’une discussion avec l’élève. On donne des sanctions logiques en rapport avec le comportement à corriger. Développer des habiletés sociales telles que l’autocontrôle et la résolution de problèmes. opter pour la relation d’aide envers les élèves touchés. Rencontre avec un policier-interventionniste pour sensibiliser l’élève sur l’impact des gestes posés. (dans des mesures exceptionnelles). Accompagnement 1-1 lors des sorties spéciales ou dans des cas d’exception retrait d’activités privilèges et/ou sorties scolaires (réintégration et modélisation des comportements attendus). Rencontre et communication avec les parents selon la situation ou les besoins de l’élève. Dans un deuxième temps, Suspension à l’interne (local avec supervision) Enseignement et modélisation des comportements attendus. Suspension à l’externe (exceptionnelle) en ayant comme objectif de se rencontrer en équipe d’intervention pour développer davantage des stratégies éducatives pour répondre aux besoins du jeune.

**Suivi donné à tous signalement ou plainte**

Dénoncer à un enseignant ou un adulte de l’école

Déclarer par téléphone ou par courriel (ou via la plateforme Mozaïk)

Appeler la direction

Écrire un message privé à la TES école en lui laissant un message à son bureau

Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d’intimidation ou de violence (art. 75.1. 6)

**Mesures de soutien ou d’encadrement**

 Sensibiliser tous les groupes en début d’année sur la violence, le harcèlement et l’intimidation (sensibilisation début d’année). Intimidation / Outils de stratégies Nancy Doyon. Enseigner et modéliser les habiletés sociales (si besoin cibler des sous-groupes d’élèves ) utiliser plateforme MOOZOOM. Modéliser les bons comportements à adopter lors des transitions, des récréations et des sorties scolaires et le plein-air. (Rappel lors de nos capsules quotidiennes).Prévoir des accueils personnalisés pour certains élèves .Modéliser : prévention universelle en classe (par les enseignants titulaires). Sensibiliser par des ateliers en classe, par la visite d’un policier préventionniste scolaire des impacts et un organisme communautaire ( APAF) en cyberintimidation (élèves du 3e cycle) Mission sécurité réseaux sociaux. Sensibilisation d’un intervenant de l’organisme équi-justice. Parrainer par un policier de la SQ (M. Stéphane Bergeron) visite de sensibilisation un mardi par mois et système d’émulation pour valoriser les bons comportements. ( policier d’un jour ).

Enseigner et modéliser le programme Gang de choix au 3e cycle. Utiliser des techniques d’impact pour sensibiliser les élèves sur des enjeux de bien-être et de sécurité. Utiliser un système d’émulation dans les classes. Intervenir de manière ponctuelle, préventive et rapide. Appeler à la maison, consigner dans la plateforme Mozaïk, écrire au besoin par courriel aux parents (communication positive et constructive). Proposition de café-rencontre sur différentes thématiques. Enseigner le programme de la SQ sur la sécurité dans les transports

Numéro de résolution pour l’évaluation des résultats par le Conseil d’établissement

01-20240429

Signature de la direction

